

**Formation Bac+3
en alternance**

**# BANSAC
GODEFROY
DE BOUILLON**

campus
La Salle*

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



BACHELOR RESPONSABLE DE MISSION D'EXPERTISE COMPTABLE

menant à la certification Responsable Comptable et Financier de niveau 6 reconnue par l'Etat, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles par décision du directeur général de France Compétences en date du 19/07/2023, délivrée sous l'autorité ISIMI (code NSF 313, 314).

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Le titulaire du Bachelor Responsable de Mission d'Expertise Comptable pourra exercer en tant que :

- Responsable administratif et comptable / Responsable administratif et financier ;
- Responsable comptable /Accounting manager ;
- Responsable du reporting / Contrôleur de gestion ;
- Comptable général / Comptable unique ;
- Collaborateur comptable / Chef de mission comptable ;
- Auditeur assistant / Auditeur financier / Conseiller financier

COMPÉTENCES ACQUISES

- Coordonner et mettre en œuvre le dispositif de contrôle interne,
- Gérer les obligations comptables et administratives,
- Mettre en œuvre le contrôle de gestion et suivre la performance financière et extra-financière,
- Conduire une mission, gérer les activités et coordonner une équipe.

PRÉREQUIS ACCÈS À LA CERTIFICATION

Pour une entrée en 3^e année : être titulaire d'une certification de niveau 4 et avoir validé une 2^e année dans l'enseignement supérieur dans le domaine de la comptabilité, de la gestion ou de la finance ou être titulaire d'une certification de niveau 5 dans le domaine de la comptabilité, de la gestion ou de la finance.



BACHELOR

RESPONSABLE DE MISSION D'EXPERTISE COMPTABLE

menant à la certification Responsable Comptable et Financier de niveau 6 reconnue par l'Etat, enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles par décision du directeur général de France Compétences en date du 19/07/2023, délivrée sous l'autorité ISIMI (code NSF 313, 314).

DURÉE DE LA FORMATION : 500 heures

RÉFÉRENTIEL DE LA FORMATION

Bloc 1 : Coordonner et mettre en œuvre le dispositif de contrôle interne

- Séminaire : Systèmes d'information
- Séminaire : Audit interne
- Numeric Box (Excel)

Bloc 2 : Gérer les obligations comptables et administratives

- Comptabilité approfondie
- Mission d'expertise comptable et de certification des comptes
- Gestion sociale
- Fiscalité des entreprises
- Introduction à la consolidation

Bloc 3 : Mettre en œuvre le contrôle de gestion et suivre la performance financière et extra-financière

- Gestion budgétaire
- Calculs des coûts
- Séminaire : Diagnostic financier
- Séminaire : Investissement et financement
- Gestion et amélioration de la performance

Bloc 4 : Conduire une mission, gérer les activités et coordonner une équipe

- Séminaire : Environnement et communication professionnels
- Valorisation du parcours en cabinet et rapport d'activité
- Anglais des affaires



5 min
de la gare SNCF



internat ou
résidence hôtelière
à proximité



2 min
du TRAM

> Diplôme reconnu par la profession comptable et l'ordre des experts comptables

> Formation répondant à la demande des experts comptables

> Des temps d'enseignement et des séminaires assurés par des enseignants et des professionnels

> Contrat d'apprentissage donc statut salarié

> Evaluation et suivi personnalisé de l'alternant

> Aide à la recherche de cabinets d'expertise comptable pour l'alternance



CONDITIONS DE VALIDATION DU TITRE

La mise en pratique en entreprise est une condition sine qua non pour garantir l'aptitude à mettre en œuvre les compétences acquises en formation.

Pour obtenir la certification, chaque candidat devra avoir réalisé une pratique professionnelle obligatoire minimum selon l'une des modalités suivantes au sein d'un cabinet d'expertise comptable :

- Un stage, entre le début et la fin de formation.
- Un contrat d'apprentissage.
- Un contrat de professionnalisation.
- Un stage de formation continue (CPF, etc.).

La validation du titre prévoit le passage d'épreuves certifiantes, selon les modalités d'évaluation inscrites au référentiel.

L'obtention de la certification est conditionnée à la validation de l'ensemble des blocs de compétences.

En cas de validation partielle, l'obtention de chaque bloc de compétences fait l'objet de la délivrance d'une attestation de compétences.

CONTACT

Ensemble scolaire La Salle Clermont-Ferrand

Campus La Salle

8 rue Bansac

63000 Clermont-Ferrand

04 73 98 54 74

Professeur référent : Laurent LACOURTE llacourte@lasalle63.fr



www.lasalle63.fr